

Aide aux concours bovins - aide à la participation au Concours Général (CGA) du Salon International de l'Agriculture

Nature et objectif de l'aide

L'objet de ce dispositif est d'aider financièrement les éleveurs de Seine-Maritime à participer au Concours Général Agricole (CGA) du Salon International de l'Agriculture, source d'attractivité pour l'agriculture départementale.

Mise à jour : 17/11/2015

Bénéficiaires

Éleveurs bovins et ovins dont le siège de l'activité professionnelle se trouve en Seine-Maritime.

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

Montant de l'aide

Subvention forfaitaire de 300 euros par animal correspondant à une partie des frais engagés pour participer à la manifestation (transport, logistique, sanitaire, hébergement).

Paielement de la subvention

Transmission d'une attestation de présence au CGA certifiée par le Syndicat de promotion de la race et d'un état récapitulatif des frais engagés à cette occasion.

Pièces à fournir au dépôt du dossier

La demande de subvention sera adressée au département de la Seine-Maritime dûment complétée, datée, signée et accompagnée de l'attestation d'inscription au CGA du Salon International de l'Agriculture certifiée par le Syndicat de promotion de la race.

Direction de référence

Direction de la cohésion des territoires

Date limite de dépôt de la demande

Néant